

*Initiatives ministérielles*

tout cela à la fois que le gouvernement fait dans cette mesure.

Comment peut-il dire aux gens: «Nous allons nous asseoir ensemble et discuter du mode d'administration du régime»? Le gouvernement a essayé de faire tout ce que j'ai dit à son avantage.

Je vous donne quelques exemples. En ce moment, il y a plus de 75 milliards de dollars dans le fonds de pension. L'excédent des trois fonds était de 23,5 milliards de dollars en 1991.

En ne versant que ce qui est nécessaire pour couvrir les paiements de la caisse de retraite, comme il voulait le faire, le gouvernement aurait pris 23,5 milliards de dollars qui ne lui appartenaient pas. Depuis plus de 30 ans, les employés de la fonction publique versent à la caisse beaucoup plus que ce qui en sort.

Le gouvernement pensait qu'avec son projet de loi il avait trouvé un moyen détourné de mettre la main sur une partie de l'argent plutôt que de la verser en prestations de pensions, mais les chiffres contredisent des déclarations faites par différents ministres depuis sept ans lorsqu'ils affirmaient qu'il fallait réorganiser les régimes de pensions de la fonction publique selon le modèle des régimes de pensions du secteur privé, que ces régimes étaient déficitaires, qu'ils représentaient un lourd fardeau pour les contribuables canadiens.

Je le répète, l'an dernier, l'excédent était de 23,5 milliards de dollars. Qui pensez-vous va utiliser cet argent et payer des intérêts inférieurs aux taux du marché? Le gouvernement. Qui va en profiter? Les contribuables canadiens parce que le déficit et la dette s'en trouveront directement réduits. Qui va être perdant? Les pensionnés et les cotisants parce que ce gouvernement refuse de traiter ce fonds comme tout fonds bien placé et de lui appliquer un taux d'intérêt et un taux de rendement convenables.

Le projet de loi établit quelque chose de bien plus dangereux que ce qui est énoncé en clair. En effet, il fait partie de la stratégie du gouvernement qui consiste à gouverner de plus en plus par règlement. En d'autres termes, le gouvernement retire des responsabilités au Parlement en ce qui concerne l'examen des lois et les confie plutôt à des administrateurs.

Quand on étudie des projets de loi comme celui-ci et le projet de loi C-26, dont la Chambre sera saisie aujourd'hui, on se demande à quoi peut bien servir le Parlement. Pourquoi ne pas simplement confier à un nombre croissant de fonctionnaires la tâche de concevoir,

d'imprimer et d'administrer de plus en plus de règlements, et se passer complètement de la Chambre des communes? Vous et moi, monsieur le Président, n'aurions plus qu'à jouer au golf quatre jours sur cinq, et cela ne changerait rien.

Les gens ont le droit, lorsqu'ils lisent une loi, de savoir quels sont leurs droits et leurs obligations. Ils ont le droit de savoir, dans un régime démocratique, que les décisions législatives sont prises à la Chambre des communes et non derrière des portes closes par des administrateurs qui ne sont pas comptables à la population. Les gens doivent savoir que nous n'allons pas laisser une armée de gestionnaires administrer un nombre croissant de règlements.

Je n'arrive tout simplement pas à comprendre le gouvernement, qui se contredit en disant vouloir déréglementer, mais qui adopte un projet de loi comme celui-là ne disant pas grand-chose, outre le fait qu'il va adopter des règlements pour le faire.

Ça ne dit pas aux gens quels sont leurs droits et leurs obligations. Il enlève au Parlement le droit de décider comment les fonds publics seront dépensés et ce que sera la politique officielle.

On s'interroge notamment sur la question de savoir si cette mesure législative aura, oui ou non, une incidence sur l'indexation des pensions et des autres avantages qui seront désormais accordés aux bénéficiaires en vertu de ce projet de loi. Permettez-moi de vous citer un extrait d'une lettre que le président du Conseil du Trésor a adressée au comité permanent: «Aucun changement ne sera apporté à l'indexation des prestations, sauf si la loi le prévoit. L'amendement qui sera proposé dissipera tout doute à ce sujet.»

Cet amendement ne nous en donne nullement la certitude. Le ministre n'a pas respecté la promesse qu'il avait faite à la Chambre, au comité, aux pensionnés et aux cotisants, lui qui est le fiduciaire de leur argent. Cet argent n'est pas le sien, ni celui du gouvernement, ni le mien, ni celui du député de Carleton—Gloucester, il leur appartient.

• (1620)

Le gouvernement a refusé, vendredi, d'accepter un certain nombre d'amendements qui auraient été conformes à l'engagement pris par le ministre de dissiper tout doute à ce sujet. Parmi les amendements qui lui ont été soumis, certains portaient la mention «pour plus de certitude», formule type utilisée dans bien des projets de loi. Le gouvernement a refusé d'accepter cet amendement. Y a-t-il lieu de s'étonner que les pensionnés ne lui